



CONSEIL MUNICIPAL

du lundi 18 mai 2009

PRESENTS :

M. BILLARDON, Maire, M. CHEVALIER (à partir de la question n°19), Mme COUILLEROT, M. GANE, Mme ROCHETTE, M. MARTI, Mme BUHL, M. PAULIN, Mme REYES, M. DURAND, Melle MARTINEZ, Adjoint, M. MORIAUX, Mmes RUPO, FERNANDEZ, M. PUZENAT, Mmes DESPLANCHES, BLONDEAU, ROSIER, MM. DESBROSSES, ACHOU, GERARD, Mme PONSARD, MM. CONIAU, PERRET, LAUREAU, CICCIU, Melle DINOIRD, MM. BLANOT, DELMAS, GADREY, DA SILVA, Conseillers Municipaux.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient absents ayant donné procuration :

M. CHEVALIER, Adjoint, avait donné pouvoir à M. BILLARDON (jusqu'à la question n°18)
Mme PERREAU CHEMARDIN avait donné pouvoir à Mme DESPLANCHES
Mme BENYACOUB avait donné pouvoir à M. CONIAU
Melle BASSU avait donné pouvoir à M. CICCIU
M. CATTANEO avait donné pouvoir à M. GADREY

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Melle Cindy DINOIRD a été désignée pour remplir cette fonction.

1 - Approbation du procès verbal de la séance du 22 JUIN 2009

Le procès verbal est adopté à l'unanimité.

2 - Décisions du Maire du 16 Juin 2009 au 11 Septembre 2009

Le Conseil Municipal donne acte à Monsieur le Maire de la communication des décisions prises depuis la dernière séance.

- 3° - Conseil Municipal – Représentation dans les commissions municipales – modifications M. BILLARDON

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ADOpte les modifications proposées par le rapporteur au sein des commissions « Solidarité et Personnes Agées » et « Développement Social – Politique de la Ville – Médiation ».

- 4° - Personnel communal - Modification du tableau des effectifs - Création de poste M. BILLARDON

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ADOpte les modifications à intervenir au tableau des effectifs telles que présentées par le rapporteur ;

PRECISE que ces modifications interviendront à compter du 1^{er} Octobre 2009.

- 5° - Personnel communal - Modification emploi concierge M. BILLARDON

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE la modification de la concession de logement dont bénéficie le concierge de l'école maternelle Harfleur telle que présentée par le rapporteur, à savoir :

Concierge de l'école maternelle Harfleur :

Logement de 4 pièces et 1 cuisine situé au 1^{er} étage de l'école maternelle Harfleur, 69, avenue de la République.

Suppression :

Concierge du Centre Social CLEA

- 6° - Comptabilité communale – Subventions exceptionnelles Mme BUHL

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Etant entendu que certains membres du Conseil Municipal n'ont pas participé au vote des subventions au profit des organismes ou associations dans lesquels ils exercent des fonctions de Président ou de Trésorier ou de membre du Conseil d'Administration

APPROUVE l'attribution des subventions telles que proposées par le rapporteur ;

PRECISE que ces attributions interviendront conformément aux sommes détaillées, et qu'elles auront lieu au profit des associations désignées nominativement dans le rapport.

- 7°- Comptabilité communale – Admissions en non val eur Mme BUHL
- Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**
- DECIDE** d'admettre en non valeur les titres de recettes précités au titre des exercices 2005 – 2007 – 2008 – 2009 , soit 1.280,33 euros (mille deux cent quatre vingt euros, trente trois centimes) et renoncer à la poursuite des procédures de recouvrement correspondant à ces créances ;
- DECIDE** d'annuler la dépense correspondante à l'article 654 du budget principal 2009.
- 8°- Apurement inventaire Mme BUHL
- Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**
- AUTORISE** Monsieur le Maire à sortir de l'inventaire au fur à et à mesure des besoins les logiciels amortis et les bien amortis réformés ;
- FIXE** le seuil unitaire de sortie des biens amortis réformés à 3.000 € (trois mille euros).
- PRECISE** qu'un certificat administratif sera établi pour servir de justificatif aux services du Comptable.
- 9°- Prolongation de la durée du GIP à objet cultur el de l'Ecomusée Creusot – Montceau M. PAULIN
- Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**
- SE PRONONCE** favorablement sur la prolongation de la durée du Groupe d'Intérêt Public à objet culturel de l'Ecomusée Le Creusot Montceau de 6 mois, à savoir, jusqu'au 28 Mai 2010.
- 10°- Connexion Internet Haut Débit dans les écoles maternelles et élémentaires - Signature d'une convention avec la C.C.M. Mme REYES
- Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**
- DECIDE** de poursuivre, au titre de l'année 2009, le partenariat financier développé avec la Communauté Urbaine Le Creusot – Montceau en faveur des écoles élémentaires du Creusot, ainsi qu'aux écoles maternelles, au titre de leur raccordement à l'Internet Haut Débit ;
- PRECISE** que la Communauté propose de financer sous la forme de l'attribution d'un fonds de concours les connexions Internet Haut Débit que la Commune du Creusot a mise en place dans les écoles. La prise en charge de la Communauté se fera sur la base des tarifs consentis par l'opérateur choisi et dans la limite du plafond de 800 € TTC par école, et par an pour l'abonnement.
- AUTORISE** en conséquence Monsieur le Maire à signer la convention, jointe en annexe, afin de pouvoir bénéficier jusqu'au 31 Décembre 2009 de la participation de la CCM pour financer les abonnements mensuels souscrits par la Ville pour les liaisons Internet.

- 11°- Convention avec la CAF pour le financement de l'accompagnement à la scolarité Mme REYES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à signer une convention avec la C.A.F. afin de reconduire le partenariat financier des actions d'accompagnement à la scolarité conduites dans les groupes scolaires, au titre de l'année scolaire 2009/2010.

PRECISE que cette aide financière, d'un montant total de 6.333 € sera versée à l'appui du projet produit en début d'année scolaire et au vu du bilan de l'action.

- 12°- Création des deux derniers conseils d'habitants – Désignation des représentants du Conseil Municipal Melle MARTINEZ

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE la création des deux derniers Conseils d'Habitants, qui concerneront les secteurs Sud-Ouest et Sud-Est ;

DECIDE d'appliquer la nouvelle charte adoptée par l'assemblée communale le 22 Septembre 2008 qui définit les compétences, la composition ainsi que les modalités de fonctionnement des Conseils d'Habitants ;

DESIGNE les représentants du Conseil Municipal pour chacun des Conseils d'Habitants :

- 13°- Opérations immobilières – Cession d'une parcelle de terrain sise rue des Bruyères à la S.C.I. AL représentée par M. QUESADA M. MARTI

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de céder à la SCI AL représentée par M. QUESADA Antoine une parcelle de terrain sise rue des Bruyères, cadastrée AY n° 350 d'une superficie de 517 m² en vue d'y aménager un parking pour son personnel ;

AUTORISE en conséquence Monsieur le Maire à signer l'acte de vente à intervenir, ainsi que tout document se rapportant à cette affaire ;

PRECISE que la vente aura lieu aux conditions exposées dans le rapport.

- 14°- Opérations immobilières – Cession d'une parcelle de terrain sise rue de Serbie à M. KHALFA Nouredine M. MARTI

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de céder à Monsieur KHALFA Nouredine une parcelle de terrain jouxtant sa propriété sise 47 rue du Transvaal ;

PRECISE qu'un document modificatif du parcellaire cadastral ainsi qu'un plan de vente ont été établis par le cabinet LAUBERAT-JAVOUHEY, géomètre-expert au Creusot.

AUTORISE en conséquence Monsieur le Maire à signer l'acte de vente à intervenir, ainsi que tout document se rapportant à cette affaire ;

PRECISE que la vente aura lieu aux conditions exposées dans le rapport.

- 15°- Acquisition des lots d'un immeuble bâti dans le cadre de la restructuration du quartier Lapérouse-Harfleur. M. MARTI

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE dans le cadre de sa politique de restructuration du quartier Lapérouse-Harfleur d'acquérir à la SCI Maysary les lots n°6 et 11 à 17 de la copropriété à usage commercial située 67 rue de la République sur la parcelle cadastrée BD n°57 d'une superficie de 2.608 m² ;

AUTORISE en conséquence Monsieur le Maire à signer l'acte notarié à intervenir ainsi que tout document se rapportant à cette affaire ;

PRECISE que la vente aura lieu aux conditions exposées dans le rapport

- 16°- Urbanisme – Habitat – Développement de l'offre à l'accession à la propriété – Dispositif de type Pass Foncier M. MARTI

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE la participation et la contribution financière de la Ville du Creusot au dispositif « Pass Foncier » dans les conditions explicitées par le rapporteur ;

AUTORISE Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement l'Adjoint délégué aux « Relations Communautaires au Logement Social et aux projets de Rénovation Urbaine » à signer les conventions à intervenir pour l'octroi des aides prévues au titre du dispositif « Pass Foncier », ainsi que tous documents relatifs à sa mise en œuvre.

AUTORISE la délégation à la Commission des Affaires Communautaires / Habitat / Logement / Urbanisme de l'attribution aux bénéficiaires des subventions prévues dans la présente délibération, selon les critères présentés par le rapporteur

- 17°- Charte d'adhésion – Découvertes nature en Bourgogne M. DURAND

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'adhérer au réseau régional de sites équipés pour l'accueil du public en Bourgogne « Découvertes nature en Bourgogne » afin de renforcer l'attrait touristique de la commune sachant que le site de La Lande de la Chaume répond aux différents critères exposés par le rapporteur ;

AUTORISE, en conséquence, Monsieur le Maire à signer la charte ainsi que tout document afférent à cette affaire.

- 18°- Installations classées - Exploitation par la société CREUSOT FORGE d'une unité de forgeage et d'usinage de pièces de grandes dimensions M. DURAND

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DONNE un AVIS FAVORABLE à l'autorisation sollicitée par la

Société CREUSOT FORGE de procéder à l'exploitation d'une unité de forgeage et d'usinage de pièces de grandes dimensions sur le site industriel du CREUSOT.

PRECISE que cet avis favorable est accordé par l'assemblée communale sous réserve que CREUSOT FORGE respecte les dispositions prévues matière de sécurité et de protection de l'environnement.

- 19°- Installations classées - Exploitation par la société WESTFALEN d'une unité de production d'azote, d'argon et d'oxygène liquéfiés et comprimés sur le territoire de la commune de TORCY. M. DURAND

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DONNE un AVIS FAVORABLE à l'autorisation sollicitée par la Société WESTFALEN en vue de procéder à l'exploitation d'une unité de production d'azote, d'argon et d'oxygène liquéfiés et comprimés sur le territoire de la commune de TORCY.

PRECISE que cet avis favorable est accordé par l'assemblée communale sous réserve que la Société WESTFALEN respecte les dispositions prévues en matière de sécurité et de protection de l'environnement compte tenu que les activités et installations de ladite Société font l'objet d'un classement, notamment dans la catégorie "seveso II" seuil bas (pour le stockage d'O₂).

- 20°- Opérations immobilières – Cession d'une propriété sise 1 rue de Blanzy au groupe ANABASE M. DURAND

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de céder en l'état au groupe ANABASE, sis 19-21 rue Vendôme, 69006 LYON, la propriété sise 1 rue de Blanzy, cadastrée BT 208 et BT 209, d'une superficie totale de 776 m², en vue d'y construire une résidence de logements en accession à la propriété.

AUTORISE en conséquence Monsieur le Maire à signer l'acte de vente à intervenir, ainsi que

tout document se rapportant à cette affaire ;

PRECISE que la vente aura lieu aux conditions exposées dans le rapport.

PRECISE également que l'acquéreur aura à sa charge les frais relatifs à cette transaction ainsi que l'installation de clôtures en limite des propriétés riveraines

- 21°- Comptabilité communale – Décision Modificative n°1 Mme BUHL

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ADOpte la décision modificative proposée.

PREND ACTE de l'équilibre en dépenses et en recettes du budget ainsi qu'il suit :

BUDGET PRINCIPAL :

INVESTISSEMENT

Recettes 9 048 495, 41 €

Dépenses 9 048 495, 41 €

FONCTIONNEMENT

Recettes 21 956 200,19 €

Dépenses 21 956 200,19 €

22° - Vœu contre la privatisation de La Poste, pour un débat public et un référendum sur le service public postal M. BILLARDON

**Le Conseil Municipal, à la majorité,
(1 contre – 4 abstentions)**

ADOpte le vœu présenté par Monsieur le Maire et qui sera transmis à :

Madame la Ministre de l'Economie.

Monsieur le Préfet de Saône-et-Loire.

Monsieur le Président du Conseil Général de Saône-et-Loire.

Monsieur le Président du Comité National contre la privatisation de La Poste.

Monsieur le Président de la Commission Départementale de présence postale territoriale.

Le Maire,

André BILLARDON